

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes données par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 4 août 2026 à 19 h, à la Mairie, sise au 9, rang de la Montagne, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante, déposée par OLIVIER BESNER.

Lot : 5 191 546, zone : RUR-12, adresse : chemin de la Tour

L'objet de la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter que l'aménagement forestier en lien avec les coupes de récupération autorisées au permis 2026-00086 aient lieu à l'extérieur de la période de gel (*Article 116, alinéa 5 du règlement de zonage 2014-05*).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 20 juillet 2026.



CRISTINA CHIURTU
Directrice générale et greffière trésorière